

République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service Affaires Générales
Pôle arrêtés
23/AR45
Visa de M. MEONI
Directeur Général des Services
Visa de Mme MANA
Chef du Service Affaires Générales

23/AR45 DELEGATION DE FONCTIONS ET SIGNATURE A MADAME MARTINE BERARD, 18ème ADJOINT AU MAIRE

Josée MASSI, Maire de TOULON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L2122-18, L2122-20 à L2122-23, et notamment son article L2122-18 qui prévoit que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

VU l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2020,

VU le Procès-Verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 3 mai 2023 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjoints,

ATTENDU qu'il convient, dans un souci de bonne administration, de procéder à l'attribution de délégations,

ARRETE

ARTICLE 1:

Madame Martine BERARD, 18ème Adjoint au Maire, reçoit délégation de fonctions dans les domaines :

- ESPACES VERTS
- CIMETIERES

En cette qualité, dans le cadre des Pouvoirs du Maire, autres que ceux qui résulteraient de l'article L2122-22 du CGCT, elle reçoit <u>délégation pour suivre les affaires se rapportant aux domaines précités et, signer à ce titre :</u>

Tous les actes d'administration, courriers et pièces suivants :

- les pièces financières et comptables à l'exclusion des bordereaux de mandats de dépenses et de titres de recettes,
- la légalisation des signatures dans les conditions prévues à l'article L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- tout document d'administration générale relatif à ses fonctions,
- les correspondances diverses et tout acte nécessaire à la prise de décisions dans les domaines délégués,
- les certificats administratifs,
- les certificats d'affichage,
- les bons de commande non issus de marchés publics,



Dans le cadre du domaine « Cimetières » :

- les arrêtés relatifs au domaine funéraire, à l'exception des titres de concession,
- les listes d'attribution de concessions jointes aux décisions municipales,
- les autorisations relatives aux opérations funéraires à l'exception des titres de concession.

ARTICLE 2:

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Martine BERARD, 18ème Adjoint au Maire, Monsieur Thierry CAMPUS, Conseiller Municipal Délégué, assurera l'exercice de la délégation :

- ESPACES VERTS

En cette qualité, dans le cadre des Pouvoirs du Maire, autres que ceux qui résulteraient de l'article L2122-22 du CGCT, il reçoit délégation pour suivre les affaires se rapportant au domaine précité et, signer à ce titre:

Tous les actes d'administration, courriers et pièces suivants :

- les pièces financières et comptables à l'exclusion des bordereaux de mandats de dépenses et de titres de recettes.
- la légalisation des signatures dans les conditions prévues à l'article L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- tout document d'administration générale relatif à ses fonctions,
- les correspondances diverses et tout acte nécessaire à la prise de décisions dans le domaine délégué,
- les certificats administratifs,
- les certificats d'affichage,
- les bons de commande non issus de marchés publics.

ARTICLE 3:

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame Martine BERARD, 18ème Adjoint au Maire et Monsieur Thierry CAMPUS, Conseiller Municipal Délégué.

ARTICLE 4:

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à TOULON en l'Hôtel de Ville, le 3 mai 2023

Josée MASSI Maire de Toulon

Transmis au contrôle de légalité le : 0 4 MAI 2023

Publié le :

0 4 MAI 2023



Acte à classer

23AR45

1

2

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture > AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

Identifiant unique de l'acte :

083-218301372-20230503-23AR45-AR (<u>Voir l'accusé de réception associé</u>)

Objet de l'acte :

23/AR45 DELEGATION DE FONCTIONS ET SIGNAT

ASCL 2 2023-05-04T11-42-17.02 (MI244881969)

MARTINE BERARD, 18ème ADJOINT AU MAIRE

Date de décision :

03/05/2023

Certifié

Conforme

Nature de l'acte :

Actes réglementaires

Matière de l'acte :

5. Institutions et vie politique

5.4. Delegation de fonctions

Identifiant unique de l'acte antérieur

••••

Acte:

23AR45 DEL. DE FCT. ET SIGN. A

Mme BERARD. 18ème Adjoint au

Maire.PDF

Multicanal: Non

Groupe émetteur de l'acte :

TOUS

Classer

Annuler

Préparé Transmis Date 04/05/23 à 11:42 Date 04/05/23 à 11:42 Par <u>DUPONT ID Stéphanie</u> Par <u>DUPONT ID Stéphanie</u>

Accusé de réception

Date 04/05/23 à 12:03